



Maison de crédit faillite et reprise

Par **nougatine59**, le **02/08/2016** à **16:16**

bonjour,

il y a quelques années j'ai fait un crédit à une maison de crédit qui a fait faillite. Donc plus de prélèvement, après quelques années, je reçois une lettre d'une maison de recouvrement qui me dit que la maison de crédit a été rachetée par la BNP de ce fait il me réclame 2500 €.

Ma question est-ce légale a t-elle le droit ?

Par **Chaber**, le **02/08/2016** à **17:58**

bonjour

[citation]Je reçois une lettre d'une maison de recouvrement qui me dit que la maison de crédit a été rachetée par la BNP de ce fait il me réclame 2500 €[/citation]en lettre simple?

De quand date le dernier prélèvement?

Y a-t-il eu titre exécutoire à votre rencontre?

Dans la négative et si le dernier prélèvement a plus de 2 ans il y a forclusion depuis la loi de juin 2008.

[citation]Ma question est-ce légale a t-elle le droit ?[/citation]ces officines de recouvrement rachètent de vieilles créances pour une somme dérisoire et tentent par tous les moyens d'en obtenir le paiement par courriers plus ou moins menaçants, téléphone pour vous intimider et vous faire accepter un paiement ou un échéancier.

Vous ne réglez rien, vous ne vous engagez pas.

La seule chose à faire sera par LRAR de demander copie du titre exécutoire